

« Palais y attirerait. » Les autres faisaient valoir que le Palais des Terreaux serait écarté, entouré de quantité de magasins et écuries (lieu propre à réunir charriots, chevaux, mulets et fardeaux), que les avenues en seraient sombres, étroites, difficiles; que le quartier était dépourvu de bonnes eaux, à cause du manque de puits et de la putréfaction des eaux du fossé; que les maisons n'y étaient commodes que pour loger des artisans et gens de métier, tandis que la localité actuelle jouissait de tous les avantages de maisons vastes et convenables, d'une situation saine, d'un abord facile, etc...

A ces argumens, les érudits et beaux esprits de la justice en joignirent d'une autre nature : que la justice ne pouvait avoir dignement son siège que du côté qui a toujours été celui du royaume, à l'exclusion de l'autre qui anciennement était celui de l'empire; que le côté de *Fourvières* était le berceau de la ville, et autrefois toute la ville, d'où vient que ses habitans étaient appelés *veterani*. Après avoir ainsi établi la noblesse du quartier, ils établissaient celle de l'édifice lui-même « portant le nom de cette sainte dame « *Reodana*, qui fut du nombre des martyrisés avec *Peothinus*, « premier évêque de cette ville, aucuns ayant cru que le dit « Palais de Roanne appartenait à la dite *Reodana*, et que dès son « martyre il fut confisqué, et depuis destiné pour les jugemens « publics. »

Ces raisons parurent si concluantes, que plusieurs des opinans déclarèrent que quoique intéressés à la translation, comme ayant des propriétés aux Terreaux, ils se rendaient à l'intérêt général et à l'avis commun.

En conséquence, le Consulat fut autorisé à s'opposer au projet du sieur Merlin, qui vit, plus tard, son plan définitivement rejeté par le Conseil du roi.

(Note communiquée par M. J. Morin).